

Direction Générale des Services

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2011005

Signataire : MG/JYLB/CF

OBJET :Lancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et harmonisation de procédures d'urgence.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, relative notamment à la création du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,

Vu le code de l'environnement complété par les décrets 2005-233 du 14 mars 2005 et 2005-1156 de 13 septembre 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2007 et plus précisément son annexe Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN),

Considérant que la Commune d'Aubervilliers est touchée par un PPRN concernant les mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse et dus au retrait-gonflement des argiles,

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM),

Considérant qu'il y a lieu de réactiver le Plan de Continuité d'Activités initialement réalisé lors de l'épidémie de grippe H1N1,

Considérant que le Préfet, par courrier du 14 octobre 2010, a rappelé aux maires la nécessité de mettre en place un PCS imposé pour les communes dotées d'un PPRN,

Considérant le rappel de la direction de la sécurité et des services du cabinet du Préfet sur la réalisation du PCS et du DICRIM et de la nécessité d'informer le Conseil municipal du début des travaux avec arrêté du maire à l'issue de l'élaboration du PCS,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le lancement des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde d'Aubervilliers (PCS),

PREND ACTE du lancement de la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), du Plan de Continuité d'Activités (PCA) et du livret des urgences.

Imputation budgétaire pour le service communal d'hygiène et de santé : 504-6188-12 (PCS = 15.000 € sur 2011).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué